

ANNEE 2018

BUDGET : CCAS VILLE DI PIETRABUGNO

voté par nature

BUDGET PRIMITIF

M14

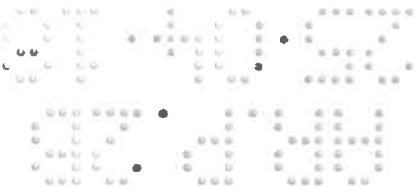
POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU CAP-CORSE

Numéro SIRET : 26202057100010

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : VILLE DI PIETRABUGNO

VILLE DI PIETRABUGNO

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

A - Eléments du bilan

p.15 A1 - Présentation croisée par fonction

p.18 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.30 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.31 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.33 A4 - Etat des provisions

p.34 A5 - Etalement des provisions

p.35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.37 A7.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

p.38 A7.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

p.39 A8 - Etat des charges transférées

p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.51 C1 - Etat du personnel

p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.59 D2 - Arrêtés et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre de détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

IV - ANNEXES		Jointes Sans Objet
A - Eléments du bilan		X
p.15 A1 - Présentation croisée par fonction		X
p.18 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
p.28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
p.30 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
p.31 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
p.33 A4 - Etat des provisions		X
p.34 A5 - Etalement des provisions		X
p.35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
p.36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
p.37 A7.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
p.38 A7.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.39 A8 - Etat des charges transférées		X
p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		X
p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		X
p.51 C1 - Etat du personnel		X
p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		X
p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.59 D2 - Arrêtés et signatures		X

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.
 (1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
 Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
 (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Informations financières - ratios (2)		Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)	
	Valeurs		
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	109,81%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	241,84%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Potentiel fiscal et financier (1)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
	Fiscal	Financier	DGF (population)
	0,00	0,00	0,00

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :		0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Code INSEE	2B353
VILLE DI PIETRABUGNO	CCAS VILLE DI PIETRABUGNO
BP	2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
 A1

FONCTIONNEMENT

VOTES AU TITRE DU PRESENT	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET (1)		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
		61 820,00	42 800,00	
		REPORT (2)		
		(si déficit)	(si excédent)	
		RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
		002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
		(si déficit)	(si excédent)	
		REPORT (2)		
		19 020,00		
		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		
		61 820,00	61 820,00	
		61 820,00		

VOTES AU TITRE DU PRESENT	CREDITS D'INVESTISSEMENT	BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
		103 506,53	19 244,52	
		REPORT (2)		
		(si solde négatif)	(si solde positif)	
		RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
		001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
		(si solde négatif)	(si solde positif)	
		84 262,01		
		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
		103 506,53	103 506,53	
		103 506,53		

		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
		103 506,53	103 506,53	
		103 506,53		
		TOTAL DU BUDGET (4)		
		165 326,53	165 326,53	
		165 326,53		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)
 14 820,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 61 820,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 19 020,00

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	8 794,12	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 920,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
Total des recettes de gestion courante		13 714,12	0,00	42 800,00	42 800,00	42 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 714,12	0,00	42 800,00	42 800,00	42 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 714,12	0,00	42 800,00	42 800,00	42 800,00
TOTAL		13 714,12	0,00	42 800,00	42 800,00	42 800,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 61 820,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	18 250,00	0,00	29 300,00	29 300,00	29 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	0,00	17 700,00	17 700,00	17 700,00
65	Autres charges de gestion courante	33 250,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
Total des dépenses de gestion courante		33 250,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Depenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 250,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	0,00	0,00	14 820,00	14 820,00	14 820,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 250,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
TOTAL		33 250,00	0,00	61 820,00	61 820,00	61 820,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
 A2

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

BP 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions incorporées (sauf 204)		0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	235 419,73	0,00	76 506,53	76 506,53	76 506,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières						
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
Total des dépenses d'ordre d'investissement		235 419,73	0,00	103 506,53	103 506,53	103 506,53
TOTAL						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						103 506,53

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	4 424,52	4 424,52	4 424,52
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières						
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		0,00	14 820,00	14 820,00	14 820,00
041	Opérations patrimoniales (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement						
Total des recettes d'ordre d'investissement			0,00	19 244,52	19 244,52	19 244,52
TOTAL						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						84 262,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						103 506,53

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	14 820,00
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rétablissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 300,00		29 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 700,00		17 700,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	14 820,00	14 820,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		47 000,00	14 820,00	61 820,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 820,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 000,00		2 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	25 000,00		25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (6)	76 506,53		76 506,53
26	Participations et créances (...) des participations	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
30	Stocks	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		103 506,53	0,00	103 506,53

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 506,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00		0,00
73	Impôts et taxes diverses	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	40 000,00		40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 800,00	0,00	2 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		42 800,00	0,00	42 800,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				19 020,00
				61 820,00
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	14 820,00	14 820,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	14 820,00	14 820,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				84 262,01
				4 424,52
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

84 262,01	+	84 262,01
4 424,52	+	4 424,52
103 506,53	=	103 506,53

(1) Voir liste des opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

• A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
---------------	-------------	-----------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

011	Charges à caractère général	18 250,00	29 300,00	29 300,00
60632	Fournitures de petit équipement		2 000,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	600,00	2 700,00	2 700,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		2 000,00	2 000,00
6161	Assurance multirisques	150,00	800,00	800,00
6182	Documentation générale et technique		500,00	500,00
6226	Honoraires		1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		0,00	0,00
6228	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	16 200,00	16 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		600,00	600,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	17 700,00	17 700,00
6561	Secours d'urgence	10 000,00	11 700,00	11 700,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		33 250,00	47 000,00	47 000,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imputées (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		33 250,00	47 000,00	47 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		14 820,00	14 820,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporées et corporelles		14 820,00	14 820,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			14 820,00	14 820,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			14 820,00	14 820,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		33 250,00	61 820,00	61 820,00

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 820,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. déclarations du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 pour figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

• A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
---------------	-------------	--------------	-----------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	8 794,12	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7474	Communes	8 794,12	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 920,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
752	Revenus des immeubles	4 920,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		13 714,12	42 800,00	42 800,00	42 800,00
(a) = (70+74+75+013)					
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		13 714,12	42 800,00	42 800,00	42 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		13 714,12	42 800,00	42 800,00	42 800,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)					

+	RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	19 020,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 820,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessons d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Bp... 2018
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		2 000,00	2 000,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertio		2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	235 419,73	25 000,00	25 000,00
2138	Autres constructions	235 419,73	0,00	0,00
2184	Mobilier		25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		76 506,53	76 506,53
2313	Constructions		71 506,53	71 506,53
2315	Installations, matériel et outillage techniques		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'équipement		235 419,73	103 506,53	103 506,53
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		235 419,73	103 506,53	103 506,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		235 419,73	103 506,53	103 506,53

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 506,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
---------------	-------------	-----------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 424,52	4 424,52	4 424,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 424,52	4 424,52	4 424,52
Total des recettes financières				
TOTAL RECETTES REELLES		4 424,52	4 424,52	4 424,52
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	14 820,00	14 820,00	14 820,00
28138	Autres constructions	14 820,00	14 820,00	14 820,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		14 820,00	14 820,00	14 820,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		19 244,52	19 244,52	19 244,52

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	84 262,01
+	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	103 506,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
 DETAIL DES CHAPITRES D'EQUIPEMENT
 B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
		a	b	b	b	b
DEPENSES						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (répartition)						
(Pour information)						
		c	d			
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00			

RESULTAT = (c+d) - (a+b)
 Excédent de financement si positif
 Besoin de financement si négatif

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
 (2) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	IV									TOTAL		
	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement		8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique
												A1

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53
Equip. non municipaux (c/204) (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53

RECETTES

Total recettes de l'exercice	4 424,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 244,52
RAR N-1 et reports	84 262,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 262,01
Total cumulé recettes d'investissement	88 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 620,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	61 820,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 620,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	61 820,00

RECETTES

Total recettes de l'exercice	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00
RAR N-1 et reports	19 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 020,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	59 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 820,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés exclusivement par le budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 et L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat ^e publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	76 506,53
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 506,53	0,00	0,00	0,00	0,00	71 506,53
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	88 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 506,53
	Recettes réelles	88 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 686,53
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rap	84 262,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 262,01
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 424,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 424,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 424,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 424,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 424,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 424,52
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 620,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	61 820,00
	Dépenses réelles	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 800,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
011	Charges à caractère général	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00	16 200,00	0,00	0,00	0,00	29 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6161	Assurance multirisques	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autr	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 820,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		59 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 820,00
Recettes réelles		59 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 820,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défi	19 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 020,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	19 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 020,00
74	Dotations, subventions et participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
7474	Communes	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO

BP

2018

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

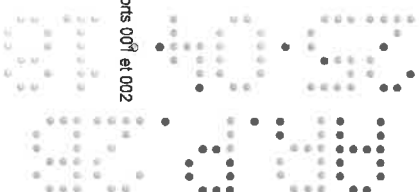
A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	10 300,00	10 300,00
Dépenses de l'exercice	10 300,00	10 300,00
011 Charges à caractère général	4 300,00	4 300,00
65 Autres charges de gestion courante	6 000,00	6 000,00
RECETTES TOTALES (2)	59 020,00	59 020,00
Recettes de l'exercice	40 000,00	40 000,00
74 Dotations, subventions et participations	40 000,00	40 000,00
Restes à réaliser - reports	19 020,00	19 020,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	19 020,00	19 020,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	521		523	Total
	Services à caractère social pour	Actions en faveur des personnes en		
DEPENSES TOTALES (2)	1 500,00	32 120,00	33 620,00	
Dépenses de l'exercice	1 500,00	32 120,00	33 620,00	
011 Charges à caractère général	1 500,00	7 300,00	8 800,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	14 820,00	14 820,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	10 000,00	
RECETTES TOTALES (2)	0,00	2 800,00	2 800,00	
Recettes de l'exercice	0,00	2 800,00	2 800,00	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	2 800,00	2 800,00	

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 521		Sous-fonction 523	
	5213	Autres	5233	5234
		Logement social	Aides aux personnes	
CHAPITRES				
DEPENSES TOTALES (2)	1 500,00	22 120,00	10 000,00	
Dépenses de l'exercice	1 500,00	22 120,00	10 000,00	
011 Charges à caractère général	1 500,00	7 300,00	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	14 820,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	
RECETTES TOTALES (2)	0,00	2 800,00	0,00	
Recettes de l'exercice	0,00	2 800,00	0,00	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	2 800,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	17 200,00	500,00	200,00	17 900,00
	17 200,00	500,00	200,00	17 900,00
011 Charges à caractère général	16 200,00	0,00	0,00	16 200,00
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00	500,00	200,00	1 700,00

CHAPITRES (1)	61 Services communs		613 Autres
	Sous-fonction 61		
	15 000,00		2 200,00
	15 000,00		2 200,00
011 Charges à caractère général	15 000,00		1 200,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00		1 000,00

CHAPITRES (1)

DEPENSES TOTALES (2)

Dépenses de l'exercice

011 Charges à caractère général

65 Autres charges de gestion courante

15 000,00

15 000,00

15 000,00

0,00

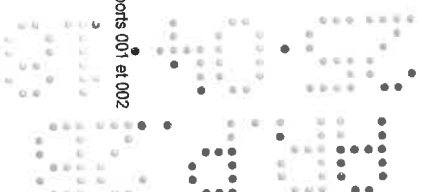
2 200,00

2 200,00

1 200,00

1 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1.2
DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
RECETTES TOTALES (2)	88 686,53	88 686,53
Recettes de l'exercice	4 424,52	4 424,52
Non affectées aux opérations	4 424,52	4 424,52
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 424,52	4 424,52
Restes à réaliser - reports	84 262,01	84 262,01
Non affectées aux opérations	84 262,01	84 262,01
001 Solde d'exécution de la section d'investis	84 262,01	84 262,01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	523 Actions en faveur des personnes en difficulté	Total
DEPENSES TOTALES (2)	103 506,53	103 506,53
Dépenses de l'exercice	103 506,53	103 506,53
Non individualisées en opérations	103 506,53	103 506,53
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00	2 000,00
21 Immobilisations corporelles	25 000,00	25 000,00
23 Immobilisations en cours	76 506,53	76 506,53
RECETTES TOTALES (2)	14 820,00	14 820,00
Recettes de l'exercice	14 820,00	14 820,00
Non affectées aux opérations	14 820,00	14 820,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	14 820,00	14 820,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 523	
	5233 Logement social	
DEPENSES TOTALES (2)	103 506,53	
Dépenses de l'exercice	103 506,53	
Non individualisées en opérations	103 506,53	
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00	
21 Immobilisations corporelles	25 000,00	
23 Immobilisations en cours	76 506,53	
RECETTES TOTALES (2)	14 820,00	
Recettes de l'exercice	14 820,00	
Non affectées aux opérations	14 820,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	14 820,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 00*et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des		Encours restant dû au 01/01/N
					remboursements N-1 Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

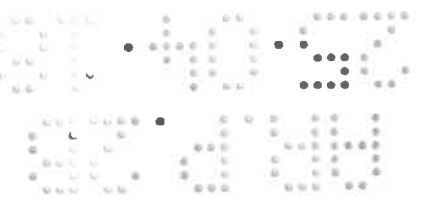
IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total général														

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

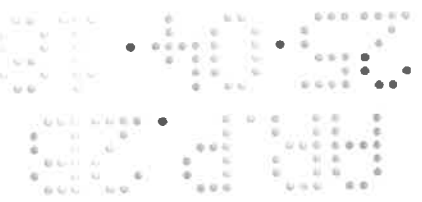
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré														
Barrière simple (A)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) ; 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents					
	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux Variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros					
	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
	Montant en euros					

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Total														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turren, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



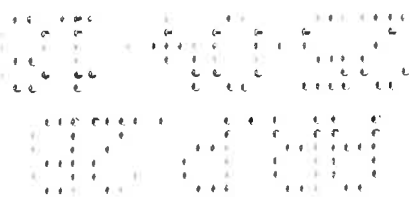
IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)



CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du	
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
1 000,00€		11/03/2014	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	15	11/03/2014
Linéaire	APPAREILS DE LABORATOIRE	10	11/03/2014
Linéaire	APPAREILS DE LEVAGE, ASCENSEURS	25	11/03/2014
Linéaire	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	11/03/2014
Linéaire	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	10	11/03/2014
Linéaire	COFFRE FORT	30	11/03/2014
Linéaire	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	11/03/2014
Linéaire	LOGICIELS	2	11/03/2014
Linéaire	MATERIEL DE BUREAU	5	11/03/2014
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/03/2014
Linéaire	MATERIELS CLASSIQUES	6	11/03/2014
Linéaire	MOBILIER	10	11/03/2014
Linéaire	VOITURES	5	11/03/2014

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	
A3	

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO		BP	2018
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DES PROVISIONS			
		IV	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
 (2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

IV

A5

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES
 A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
=A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à couvrir par des ressources propres		D001	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES
 A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
		14 820,00 III	14 820,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	14 820,00	14 820,00
28138	Autres constructions	14 820,00	14 820,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV	Total ressources propres disponibles
14 820,00	0,00	84 262,01	4 424,52	103 506,53	103 506,53

Dépenses à couvrir par des ressources propres		II	IV	V = IV - II (6)	Montant
Ressources propres disponibles			103 506,53		
Solde				+ 103 506,53	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

• IV: A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

RECETTES (1)		DEPENSES (1)	
Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)	Article (2)
Montant	Montant	Montant	Montant
Recettes issues de la TEOM			
Dotations et participations reçues			
Autres recettes de fonctionnement éventuelles			
Total des recettes réelles		Total des dépenses réelles	
0,00		0,00	
Total des recettes d'ordre		Total des dépenses d'ordre	
0,00		0,00	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	
0,00		0,00	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (i)	Montant amorti au titre des exercices précédents (ii)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (iii)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (i)	Montant amorti au titre des exercices précédents (ii)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (iii)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

IV
A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre

B-3-4-A9



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV
B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuénel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	42 800,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO	
BP	2018
IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
B1.3	8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO

BP 2018

IV - ANNEXES

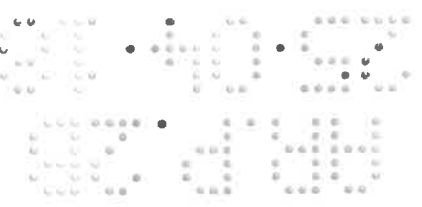
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV
B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Période citée	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
B1.5	B1.5
BP	BP
2018	2018

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO

BP

2018

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.6	B1.6

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO	BP	2018
---	----	------

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
-------------	-----------------	-----------	--------------------	---------------------------------	--------------------------

FONCTIONNEMENT					
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	A FRATELLANZA	Associations	800,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	ADMR	Autres	400,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	ADMR DOMICILE SERVICES	Associations	400,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	AMAPA	Associations	800,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	ASSOC PARTAGE	Associations	800,00
6574	2018SUBV01	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	CAP CORSE HANDICAP	Autres	400,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	DEVELOPPEMENT SOINS PALIATIFS 2B	Autres	500,00
6574	2018SUBV01	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	INSEME	Associations	300,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	LES RESTAURANTS DU COEUR	Associations	600,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	L'VEIL	Associations	500,00
6574	2018SUBV00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018	LIGUE CONTRE LE CANCER	Associations	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1
IV.

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP				Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

Montant des AE		Montant des CP					
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations au 01/01/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
B3	N

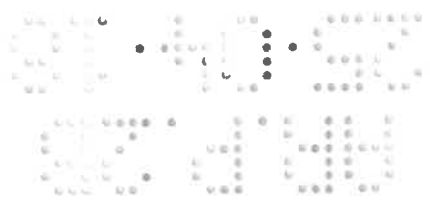
IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

	IV
	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail = 100% présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 8/12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO

BP

2018

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-0 : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée? présumé
 fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

IV : C2

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscallité additionnelle, fiscallité additionnelle ou sans fiscallité propre

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
Etablissements publics de coopération intercommunale			

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	
IV :	C3.1
VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO BP .. 2018	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une règle si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une règle si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les règles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (oui / non) (SPIC/SPA)	TVA
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	---	-----

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO BP .. 2018	
IV - ANNEXES IV :	LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1) C3.2



Categorie	Intitule / objet	Date de creation	N° et date delibération	N° SIRET	Nature de TVA (SPIC/SPA) (oui / non)
-----------	------------------	------------------	-------------------------	----------	--------------------------------------

IV : C3.3	IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
-----------	--

Nature de l'activité (SPIC/SPA)	N° et date de délibération	Date de création	Intitulé / objet de l'établissement	Catégorie d'établissement
---------------------------------	----------------------------	------------------	-------------------------------------	---------------------------

BP 2018	VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO	
IV	IV - ANNEXES	
C3.4	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

								TOTAL
	Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	












IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

VILLE DI PIETRABUGNO - 20 - CCAS VILLE DI PIETRABUGNO • BP 2018

A Ville-di-Pietrabugno, le

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

VALERY LOUIS	
VINCENSINI CLAUDINE	
ROSSI MICHEL	
RIVA ELISE	
NICOLINI CHRISTIAN	
MEZZANA CATHERINE	
HUGUET FREDERIC	
GUIDI ANNE-MARIE	
GIORDANI BAPTISTINE	
BERNARD LEONI MARTINE	
BALDOCCHI DANIELLE	

Les membres du Conseil d'administration,

A Ville-di-Pietrabugno, le 13/04/2018

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.



Le Le Président,

A Ville-di-Pietrabugno, le 13/04/2018

Présenté par le Le Président,

Date de convocation : 06/04/2018

Abstention : -

Contre : -

VOTES : Pour : 08

Nombre de suffrages exprimés : 08

Nombre de membres présents : 08

Nombre de membres en exercice : 11

ARRETE ET SIGNATURES	
IV - ANNEXES	